

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 15 août 2022 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Gérald Ranger
Madame la conseillère Marie-Chantal Laberge
Monsieur le conseiller Léon Leclerc
Monsieur le conseiller Daniel Proulx

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent : M. Michel Morneau MAP urb., directeur général et secrétaire-trésorier

Est absente madame la conseillère Liette Lamarre
Est absent également monsieur le conseiller Éric Pinard

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2022-08-203

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance avec le report des points suivants à une séance ultérieure soit 5.1, 5.2, 6.1 et 7.5.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur les sujets de la présente séance. Une plage de 15 minutes est allouée.

2022-08-204

2.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2022 tel que déposé.

3.0 CORRESPONDANCE

Il est relevé les principales correspondances du mois par le maire, monsieur Kevin Boyle. Rappelons les informations importantes soit le ministère des Transports du Québec quant au programme PAVL, l'octroi de la subvention PPA, le nouveau programme TAPU, le MAMH et le rappel des obligations du seuil de la TECQ et le gouvernement fédéral en lien avec l'annonce de son programme d'infrastructure naturel.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-08-205

4.1 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est déposé le rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 juillet 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER les engagements financiers et factures à payer pour le mois de juillet 2022.

2022-08-206

4.2 MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 56 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE tenant compte de cet article de loi, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. Lorsque cet empêchement résulte d'une incapacité provisoire prononcée en vertu de l'article 312.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le maire suppléant possède et exerce, malgré le quatrième alinéa de l'article 53 et toute disposition législative inconciliable contenue dans la charte d'une municipalité régie en partie par la présente loi, l'ensemble des pouvoirs du maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Proulx comme maire suppléant à compter au 15 août 2022 pour une période de 3 mois et agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

2022-08-207

4.3 CLUB DES OPTIMISTES – SUBVENTION 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

AUTORISE le paiement de la subvention au club des Optimistes de la Ville de Léry pour subvention annuelle 2022 d'un montant de 5 000\$.

2022-08-208

4.4 BILAN DE SANTÉ POUR L'ÉCOLE MARIA-GORETTI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry deviendra sous peu propriétaire de l'École Maria-Goretti;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer précisément l'entretien des lieux et de placer de manière temporelle ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial pour les élus municipaux de relever l'effort financier public à effectuer afin de rendre ce bâtiment viable pour plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à faire évaluer l'état du bâtiment par la production d'un bilan de santé et;

D'AUTORISER, monsieur le directeur général Michel Morneau à procéder par un contrat gré à gré avec un fournisseur de son choix en tenant compte des considérants.

2022-08-209

4.5 BESOIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a émis une correspondance sur la planification de ses besoins pour une période de 2023 à 2033 à la Ville de Léry;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'INDIQUER au centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) que la Ville de Léry ne possède pas de terrains municipaux nécessaires à la construction d'une école tel que présentée dans son document;

QUE la Ville de Léry n'est pas contre cette planification des besoins en espace de la CSSDGS.

2022-08-210

4.6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT -MRC

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-05-087 de la Ville de Léry afin de retirer le projet du Club nautique Woodlands du programme FDC de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins des élus municipaux en relation avec le programme FDC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

DE DÉPOSER à la MRC de Roussillon le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne école Maria-Goretti.

QUE le maire ou le directeur puissent signer tous les documents au dépôt d'une telle demande, faire les suivis appropriés et autres interventions convenables au déroulement et avancement du projet.

2022-08-211

4.7 ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT le parc informatique actuel de la Ville de Léry;

CONSIDÉRANT QUE ce parc contient certaines lacunes dont notamment la mise en place d'accès facilitants le branchement à distance des postes des employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Adoptée à l'unanimité

D'ACQUÉRIR du fournisseur Guillaume Trempe, consultant en informatique, un serveur de virtualisation pour multiple poste de travail à distance d'une valeur de 3 500\$ selon l'offre numéro 103 en date du 9 août 2022;

QUE les frais de préparation informatique et montage sont en supplément.

QUE soit allouée une somme supplémentaire de 750\$ aux fins de trouver un équilibre entre qualité et aubaine offert par les fabricants de serveurs informatiques.

2022-08-212

4.8 INSCRIPTION ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la direction générale requiert des informations en continu de type vigie afin de suivre les obligations législatives et les tendances du marché municipal;

CONSIDÉRANT QUE le membership d'une association représentant les directeurs généraux permet notamment un soutien technique, un soutien professionnel, des consultations gratuites, des formations à moindre coût pour les employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à s'inscrire à l'ADMQ soit l'acronyme de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022.

2022-08-213

4.9 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT l'importance d'automatiser des tâches administratives et d'établir des processus facilitants;

CONSIDÉRANT QU' il est important de valoriser les tâches à valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances possède un grand potentiel d'informatisation de certains processus;

CONSIDÉRANT l'importance de l'imbrication des système informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACQUÉRIR du fournisseur PGsolutions selon la soumission 1VLER50-015254_CV1 le module Transphere- Fournisseurs SFM au montant de 2 180\$ plus les taxes applicables.

5.0 RESSOURCES HUMAINES

5.1 EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2 POUVOIR DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.0 LÉGISLATION

6.1 RÈGLEMENT 2022-506 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU EN PARTIE DES DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2022-08-214

6.2 AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-507 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451 AFIN DE LIMITER L'IMPLANTATION D'ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION À SERVICE RESTREINT À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DE L'ARCHIPEL

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera adopté un règlement le contrôle des usages près de la nouvelle école primaire sur la route 132. La restauration rapide sera interdite.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Léry a adopté le Règlement de zonage numéro 2016-451;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est régie par la Loi sur les cités et villes et est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry juge opportun de limiter l'implantation d'établissements de restauration à service restreint à proximité de la nouvelle école de l'Archipel;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 15 août 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2022-507 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin de limiter l'implantation d'établissements de restauration à service restreint à proximité de l'école de l'archipel

2022-08-215

6.3 AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'AMÉNAGEMENT D'UN POTAGER EN COUR AVANT

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera adopté un règlement afin de permettre les potagers (jardins nourriciers) en cour avant moyennement un encadrement normatif.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Léry a adopté le Règlement de zonage numéro 2016-451;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est régie par la Loi sur les cités et villes et est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry juge opportun d'autoriser les potagers en cour avant tout en mettant en place des dispositions réglementaires qui permettront leur encadrement;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 15 août 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2022-508 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin d'autoriser et d'encadrer l'aménagement d'un potager en cour avant

7. TRAVAUX PUBLICS

2022-08-216

7.1 AUTORISATION DE CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET DES ROUTES

CONSIDÉRANT les opportunités en gestion contractuelle pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame Marie-Chantale Laberge
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à procéder par les principes du gré à gré en vertu du règlement 2022-503 sur la gestion contractuelle a la préparation d'un dossier auprès de fournisseurs de son choix quant à un contrat pour la saison 2022-2023 pour le déneigement des chemins et des routes de la Ville de Léry.

2022-08-217

7.2 ÉTANGS D'ÉPURATION – FRAIS D'INGÉNIEURIE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT la demande préparatoire d'avis de changement du 11 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetrattech demande de reconnaître certains coûts additionnels aux travaux en ingénierie dans le dossier d'agrandissement des étangs d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Marie-Claude Laberge
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'avis de changement selon la proposition du directeur général.

DE PERMETTRE le paiement de la facturation au fournisseur Tetrattech selon la reconnaissance de 92.5 heures temps à un taux de 105\$/h pour prolongation du chantier en objet au montant de 9 712,50\$ plus les taxes applicables.

2022-08-218

7.3 PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE PARC BURGOYNE

CONSIDÉRANT l'opportunité de paver une partie la rue en objet sur 90 mètres carrés dans la partie la plus au sud alors qu'une résidence a été bâtie sur un terrain à la limite du pavage;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont d'une durée limitée alors que l'entrepreneur du projet immobilier au sud du pavage devra reconstruire la fondation et la surface de roulement;

CONSIDÉRANT la soumission du 6 juillet 2022 du fournisseur Les pavages Ceka inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER les travaux pour la mise en place d'une surface de roulement (pavage) de 90 mètres carrés selon la soumission du 6 juillet 2022 au montant de 7 500,00\$ plus les taxes applicables à être effectués par le fournisseur Les Pavage Ceka inc.

2022-08-219

7.4 SERVITUDE SUR LES LOTS 5 141 461, 5 141 473 ET LOTS VOISINS ET TRAVAUX DE CORRECTIF DE DRAINAGE PLUVIAL – CHEMIN DU LAC

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire des lots concernés de voir à déterminer l'impact d'un égout pluvial public sur son terrain;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Léry de régulariser la situation constatée qui perdure dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE des travaux mineurs sont requis afin de rendre les lieux satisfaisants auprès des parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER au directeur général Michel Morneau à mandater un arpenteur géomètre ainsi qu'un notaire de son choix afin de mettre en place les servitudes appropriées.

QUE des travaux de drainage puisse être orchestrés par le responsable des travaux publics et le directeur général afin d'améliorer les installations pluviales de cette partie de territoire le tout selon les dispositions du règlement de gestion contractuelle numéro 2022-503.

7.5 AUTORISATION –APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ÉTUDE D'AVANT-PROJET PHASE II

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.0 SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

Aucun point

9.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

10.0 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-08-220

10.1 SALON DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la Ville de Léry l'organisation du salon des arts le 12 et 13 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la déclinaison des activités proposées par madame Chloé Beaudoin-Lejour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'activité salon des arts 2022 telle que présentée.

QUE le budget de l'activité ne dépasse pas 2 500 \$.

2022-08-221

10.2 DÉFI PIERRE LAVOIE – LA GRANDE MARCHÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire participer à l'activité en objet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité promeut les saines habitudes de vie, dont celle de cet organisme;

CONSIDÉRANT le budget proposé pour l'activité présenté par madame Chloé Beaudoin-Lejour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'activité La grande marche – défi Pierre Lavoie 2022 telle que présentée.

QUE le budget de l'activité ne dépasse pas 2 500 \$.

2022-08-222

10.3 JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry organise chaque année une ou des activités en lien avec des Journées de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières sont décrétées par l'Assemblée nationale, l'événement se déroule chaque année le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants, partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité propose de découvrir et de célébrer la culture sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT le budget proposé pour l'activité présenté par madame Chloé Beaudoin-Lejour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'activité les journées de la culture 2022 le 1^{er} et 2 octobre 2022 telle que présentée.

QUE le budget de l'activité ne dépasse pas 2 200 \$.

2022-08-223

10.4 ACTIVITÉ ÉPLUCHETTE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-07-200;

CONSIDÉRANT le budget révisé tout comme certaines activités pour l'activité présenté par madame Chloé Beaudoin-Lejour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'activité épluchette de blé d'Inde 2022 révisée telle que présentée.

QUE le budget de l'activité ne dépasse pas 5 863\$.

2022-08-224

10.5 CAMPAGNE SENSIBILISATION - PIÉTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry tente de conscientiser les utilisateurs du réseau routier aux risques d'usages;

CONSIDÉRANT QUE la campagne annuelle multipartite déployée par la MRC de Beauharnois-Salaberry est un beau moyen de s'impliquer;

CONSIDÉRANT le budget proposé pour l'activité présenté par madame Chloé Beaudoin-Lejour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Chantale Laberge
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'activité campagne de sensibilisation - piéton 2022 du 22 août au 30 septembre 2022 telle que présentée.

QUE le budget de l'activité ne dépasse pas 700 \$.

11.0 INFORMATION AUX CITOYENS

Monsieur le maire présente des informations aux citoyens. Ensuite chacun des élus informe les citoyens de la salle des différentes actions de la Ville de Léry.

12.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

2022-08-225

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx, appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc que la présente séance soit et est levée ; il est 20h40.

Adoptée à l'unanimité

KEVIN BOYLE MAIRE

**MICHEL MORNEAU, URB., DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

